



Retrait de l'autorité parentale

Par **Sandy59500**, le **01/11/2019 à 16:11**

Bonjour,
Le père de ma fille souhaite retirer son droit parental. Je voulais savoir si c'était possible et comment faire. Svp.
Merci.

Par **amajuris**, le **01/11/2019 à 16:59**

bonjour,
ce n'est pas aussi simple que cela, il faut des motifs pour qu'un parent se voit retirer l'autorité parentale par un juge.
la simple volonté du parent est insuffisante.
voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>
salutations

Par **morobar**, le **02/11/2019 à 17:24**

Bonjour,
[quote]
Le père de ma fille souhaite retirer son droit parental
[/quote]
Cela ne veut rien dire. S'il ne veut plus exercer l'autorité parentale, hé bien il ne fait plus rien.
Cela n'affecte en rien les pensions...;